

PATHOLOGIE DU BÂTIMENT

DURÉE ET RYTHME

1 journée, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30 soit 7 heures

PUBLIC VISÉ

- Transactionnaires
- Prérequis : Pas de prérequis nécessaire

OBJECTIFS

Former les négociateurs et personnel d'agence immobilière aux aspects techniques de la construction pour détecter les éventuels problèmes lors de la visite d'un bien.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
 - la projection de documents ou graphiques,
 - des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
- La formation sera animée par M. Philippe ABRAMO : Expert immobilier ou M. Frédéric LORIOT : Expert dans le domaine de la gestion technique du patrimoine immobilier

CONTENU DE LA FORMATION

- **Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h**
 - Remise du code de déontologie
 - Rappel des fondamentaux
 - Questions – Réponses
- Introduction
- Définition du mot pathologie
- Le devoir de conseil
- Les conséquences
- Le matériel nécessaire
- Les intervenants techniques
- Les VRD (voiries & réseaux divers)
- les fondations et la maçonnerie
- Les abords
- La charpente couverture zinguerie
- Les fissures en façade

- Les menuiseries extérieures
- Le ravalement
- L'isolation thermique extérieure
- Les infiltrations extérieures
- Les balcons & les scellements des gardes corps
- L'isolation intérieure, les doublages, les cloisons
- L'affaissement des planchers
- Les infiltrations intérieures
- L'électricité
- La plomberie sanitaires
- Le chauffage
- La VMC
- Les revêtements de sol
- Les conduits de cheminées
- La surface d'un bien, le métré
- Les diagnostics
- Les insectes et les champignons
- L'amiante
- Les intervenants techniques

DEBAT ET QUESTIONS-REPONSES AVEC LES PARTICIPANTS

Les participants pourront, à tout moment au cours de cette journée, intervenir et poser les questions.

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION :

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 444 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 370 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises. Pour 6 journées prises, la 6ème journée est offerte.